



## PREFET DE SEINE-ET-MARNE

### LE PREFET

Melun, le 7 juillet 2016

Monsieur le Sénateur,

Par lettre en date du 23 juin 2016, vous m'avez sollicité au sujet de la réflexion qui est actuellement menée par l'Etat et le Conseil Régional d'Ile-de-France concernant la création de bassins économiques emploi – formation et leur impact sur les missions locales, demandant une concertation sur ce sujet.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous indiquer que la feuille de route partagée entre l'Etat et le Conseil Régional Ile – de – France, signée le 14 avril 2016, dispose notamment que l'engagement pour la croissance et l'emploi est une priorité partagée de l'Etat et du Conseil régional Ile-de-France, et que les actions menées par chacun ne peuvent être efficaces que dans le cadre d'une action commune et ambitieuse et qui s'appuie sur trois piliers indissociables :

- Assurer un dynamisme économique à la Région à travers l'investissement dans les filières d'avenir, la modernisation de l'outil industriel, le soutien à la création de valeur et l'adaptation du territoire, qui replaceront l'Île-de-France comme capitale économique mondiale.
- Favoriser les formations des publics en recherche d'emplois, notamment des jeunes vers les métiers porteurs de croissance, dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi annoncé le 18 janvier 2016 par l'Etat et du discours d'orientation de la Présidente de la Région du 18 décembre 2015, et sécuriser les parcours professionnels dans un contexte de mutations économiques et technologiques.
- Favoriser l'embauche des salariés en mobilisant l'ensemble des outils disponibles.

C'est pourquoi, en lien avec les partenaires sociaux et sur la base d'un diagnostic commun, l'Etat et la Région, chacun dans le cadre de ses compétences, s'engagent pour le développement de l'économie, l'emploi, l'orientation et la formation professionnelle en Ile-de-France.

En préalable toutefois, dans un objectif d'efficacité des politiques publiques, l'Etat et la Région travaillent sur des territoires d'intervention communs en lieu et place des territoires diversement partagés d'aujourd'hui (arrondissements, service public de l'emploi, PACTE, REP et REP+, ZEF, QPV/ZSP...).

Dans cet esprit, doivent être délimités des territoires partagés Etat-Région pour l'observation, le dialogue partenarial et l'articulation des interventions sur l'ensemble du champ visé.

Depuis la signature de la feuille de route, les services de l'Etat et du Conseil Régional ont travaillé sur plusieurs hypothèses de délimitation des territoires afin de faire émerger une proposition commune, qui fera l'objet très prochainement d'une consultation auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et des partenaires économiques et sociaux.

Monsieur Michel BILLOUT  
Sénateur de Seine-et-Marne  
Maire de Nangis  
Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

Dans le cadre qui sera retenu, des échanges seront ensuite engagés le cas échéant entre l'Etat et les collectivités territoriales en ce qui concerne l'organisation des missions locales afin d'assurer un service de qualité concourant à l'insertion des publics jeunes. Il n'est pas prévu à ce stade d'aligner le nombre de missions locales présentes en Ile-de-France au nombre de bassins qui seront retenus, et si des rapprochements ou des fusions devaient avoir lieu dans les mois qui viennent, cela ne pourrait s'effectuer qu'avec le libre consentement et la participation volontaire des missions locales concernées.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.



Jean-Luc MARX